

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



*Etablissement Régional
la Marsa*

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

-ÉTABLISSEMENT REGIONAL DE LA MARSA

16 RUE OTHMAN KAAK – 2078 LA MARSA

-ÉTABLISSEMENT REGIONAL DE TUNIS

09 RUE PIERRE MENDES – 1082 MUTUELLEVILLE

FOURNITURE DE PAPIER A4

MARCHÉ DE FOURNITURE 2021 « PAPIER A4 »

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

Juillet 2021

CLAUSES ADMINISTRATIVES

Article 1 : Généralités

Le présent cahier des charges a pour objet l'acquisition de ramettes de papier blanc A4 pour l'établissement Régional de la Marsa (E.R.L.M) ainsi que l'établissement Régional de Tunis (E.R.T).

La consultation est composée par le lot suivant :

- **Lot N°1- ERLM** : 4500 ramettes de papier A4 extra blanc.
- **Lot N°2- ERT** : 3000 ramettes de papier A4 extra blanc.

Spécificité du papier :

- **Format A4** : 21 x 29.7 cm
- **Grammage** : 80gr

Article 2 : Modalités de retrait des dossiers

-Par téléchargement sur le site internet de l'ERLM à l'adresse suivante : www.erlm.tn.

-Sur demande par mail : Hana.darragi@erlm.tn

Article 3 : Modalités d'envoi des plis de soumission

L'offre de prix ainsi qu'un descriptif du papier proposé doit parvenir sous forme de devis, par mail aux adresses suivantes :

Christophe.mathieu@erlm.tn , Erick.lauraux@ert.tn ET Hana.darragi@erlm.tn

avant le 23/08/2021

Article 4 : Phase de Test

Les soumissionnaires retenus devront faire parvenir à l'E.R.L.M–E.R.T, 2 ramettes du papier A4 pour chaque établissement avant le 26/08/2021, impérativement, les offres en retard ne seront pas examinées.

Article 5 : Choix des offres

Le choix définitif sera alors réalisé par rapport à la qualité du papier et au prix proposé.

Article 6 : Calendrier des livraisons :

Tout soumissionnaire sera lié par son offre pendant l'année 2021-2022. La livraison des 4 500 ramettes de l'E.R.L.M ainsi que les 3000 ramettes de l'E.R.T sera effectué comme suit :

Date de Livraison E.R.L.M	Date de Livraison E.R.T
Mi-Octobre 2021	Mi-Septembre 2021
Mi-Décembre 2021	Début Janvier 2022
Mi-Février 2022	
Mi-Avril 2022	
Fin Août 2022	

Article 7 : Durée d'exécution :

Le contrat sera conclu pour une durée de 12 mois, à compter de la signature.

Article 8 : Mode de paiement

Le règlement se fera sur présentation d'une facture, par virement bancaire au bénéfice du fournisseur retenu définitivement avant le 15/10/2021 pour l'E.R.T et le 15/11/2021 pour l'E.R.L.M

Article 9 : Garantie

Le soumissionnaire garantit que les ramettes de papier livrées tout au long de l'année 2021-2022 seront strictement identiques aux 2 ramettes remises pour les tests.

Si le titulaire du marché, ne peut pas livrer le papier référencé au marché ou dans les délais contractuels, il devra fournir des ramettes de papier de qualité équivalente ou supérieure en répondant aux normes et au prix défini dans le contrat et nous avertir de tout changement avant la livraison.

Article 10 : Délai d'exécution

La première livraison devra être effectuée :

-Pour l'E.R.T : avant le 15 Septembre 2021

-Pour l'E.R.L.M : avant le 15 Octobre 2021

SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES

Le papier proposé doit être de format A4-80gr conditionné par rames de 500 feuilles et de grande blancheur.

Il doit passer le test d'utilisation dans les photocopieurs de l'établissement.

Le paiement des 4500 ramettes de l'E.R.L.M aura lieu avant le 15/11/2021 ainsi que les 3000 ramettes de l'E.R.T avant le 15/10/2021 mais les livraisons auront lieu d'une manière fractionnée selon le calendrier des livraisons, au cours de l'exercice 2021-2022.